

SOMMAIRE

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Fédération de l'ISERE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en oeuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	8
Durée de l'exercice et date de clôture	9
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	9
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	10
Stocks liés à l'achat de produits alimentaire financé par des dotations financières	10
Subventions d'investissements	11
Fonds reportés sur legs et donations	11
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	12
Provisions pour risques et charges	12
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	12
Compte d'emplois des ressources	12
Evénements postérieurs à la clôture	13
IV. Informations complémentaires	14
Rémunération des dirigeants	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
Engagements hors bilan	14
V. Informations relatives au bilan	15
Actif	15-21
Passif	22-26
VI. Informations relatives au compte de résultat	27
Ventilation par nature des produits d'activités	27-28
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025	29
Effectif	29-30
Résultat exceptionnel	30
VII. Autres informations	31
Contributions volontaires en nature	31-32
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	36-39
Compte de Résultat par origine et destination (CROD) tableau	35-36
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) tableau	33-34

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2025

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de l'ISERE

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes sont au nombre de 3

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités sont au nombre de 20

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs sont au nombre de 4235

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement sont au nombre de 4092

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés sont au nombre de 7.

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)	
Entité établissant les états financiers combinés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité contributrice	Secours Populaire France – Association Nationale
	9 – 11 Rue Froissart 75 140 Paris
	Inscription RNA : W751227400

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été fortement impacté par :

- ✚ Une hausse importante (70% environ) environ des produits d'initiatives ainsi que des contributions financières (33% environ) ;
- ✚ Par une plus grande mobilisation des bénévoles, les Contributions Volontaires en Nature (CVN) ont également fortement impacté les ressources de l'association ;
- ✚ L'acquisition du nouveau siège de la Fédération, Rue des Alliés, ainsi que les travaux toujours en cours, se reflètent dans le bilan « immobilisations corporelles en cours » pour un montant de 1 076 318€.

En parallèle, la Fédération de l'Isère a obtenu des subventions d'investissement pour un montant de 504 750€ qui financent en partie l'acquisition et les travaux :

La fédération de l'Isère a reçu des subventions d'investissement concernant son nouveau siège « Rue des alliés à Grenoble :

- De la Région AURA pour l'acquisition du bâtiment 370 000€;
- De la Mairie de Grenoble pour les travaux du nouveau siège 30 000€ ;

En outre, Grenoble Alpes Métropole a également attribué à l'antenne grenobloise une subvention de 54 750€ pour l'aménagement de son agrandissement ;

La fédération de l'Isère a également reçu une subvention de 50 000€ pour l'achat de véhicules ;

- ✚ Le nouveau plan comptable a également engendré des changements notables dans la présentation de compte de résultat qui sont plus largement détaillés dans la rubrique « Changement de méthode comptable » ;

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents constituant les états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- **Référentiel comptable utilisé**

Les Comptes Annuels ont été établis et arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (voir paragraphe Changement de méthode comptable).

Par ailleurs, le Secours Populaire Français dispose, pour la production de ses comptes annuels, d'un plan de compte général et analytique spécifiques et de règles de gestion propres, validées par son Conseil d'Administration et applicables à l'ensemble de l'Union ; dans le respect des réglementations comptables en vigueur.

- **Application des conventions comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues par la réglementation comptable applicable

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- **Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.**

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fédération de l'ISERE sont les suivantes :

- Les cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2025, pour un produit de cession de 45 000€ et une valeur nette comptable des immobilisations cédées de 40 479 €, soit un excédent net de 4 521 €, sont désormais comptabilisées dans le résultat courant, alors qu'elles étaient antérieurement présentées en résultat exceptionnel.
- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 48 127 € est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).
- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » pour un montant total de 112 745€, concernent :

- ✚ 1- L'indemnité d'assurance perçue à la suite du vol des nos 2 camions fin 12-2023 pour un montant de 98 831 € ;
 - ✚ 2- L'indemnité de prévoyance perçue au titre des arrêts de travail des salariés pour un montant de 5 192 € ;
 - ✚ 3- Les remboursements demandés aux autres structures SPF dans le cadre de nos échanges pour un montant de 8 722€.
- À compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :
- ✚ 1 et 2- 758700 « Intérêts d'assurance/Indemnités, dommages et intérêts reçus » pour un montant de 3 590 € et présentés sur la ligne « Autres produits/Autres » ;
 - ✚ 3- Les demandes de remboursements aux autres structures ne s'enregistrent plus en produits ou en charges mais dans des comptes de « Débiteurs-Créditeurs SPF ».

- **Valorisation des contributions volontaires en nature**

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et notamment d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % + taux de charges sociales de 50 %. Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'Administration du 12/11/2025. Auparavant, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé.

Valorisation du bénévolat selon l'ancienne méthode (A)	Valorisation du bénévolat à compter de l'exercice 2025 (B)	Ecart en euros (B)-(A)
844 772,10€	1 142 172,90€	297 400,80€

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont déduits immédiatement en charge.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2025 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au titre de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi est notifiée à l'entité. Les subventions pluriannuelles d'exploitation reçues ou attribuées, sont rattachées aux comptes de l'exercice selon la méthode du prorata temporis. Lorsque ces subventions concernent des exercices ultérieurs, la part non rattachable à l'exercice est comptabilisée en produits constatés d'avance.

S'agissant des subventions d'exploitation dédiées, la fraction non consommée à la clôture de l'exercice des subventions reçues ou attribuées est enregistrée en fonds dédiés.

En conséquence, le résultat de l'exercice ne prend en compte que la quote-part des subventions d'exploitation effectivement consommée au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables concernant les amortissements sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (Conseil d'Administration du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprecisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8%.

Pour 2025, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- Dons de particuliers
- Mécénat
- Legs, donations et assurances-vie
- Subventions
- Contributions financières des fondations et associations
- Autres ressources

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 520,00 €

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2025 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 103 126 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	8 526,00 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,96%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 108,04 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire des legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2025 suivants :

- ✚ Du testateur DURAND Maria pour un montant de 48 352 €
- ✚ Du testateur FLAGEOLLET pour un montant de 38 508€.

Ces montants sont nets des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale.

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2025 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 0 €.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2025,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

- ✓ L'état des stocks au 31/12/2025,
- ✓ L'état des variations des dépréciations,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,

Les mouvements des immobilisations :

En euros	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions et créations en 2025	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2025	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	500	0	0	500
Immobilisations incorporelles (I)	500	0	0	500
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	10 910	0	0	10 910
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	805 688	0	0	805 688
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 072	3 240	0	11 312
Autres immobilisations corporelles:	183 357	55 090	64 736	173 711
Installations générales, agencements divers	5 227	0	0	5 227
Matériel de transport	121 217	53 225	62 872	111 571
Matériel de bureau et informatique	40 479	1 864	1 864	40 479
Mobilier	16 433	0	0	16 433
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	37 000	1 091 629	52 311	1 076 318
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)	1 045 028	1 149 959	117 047	2 077 940
Immobilisations financières (III)				
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	1 742	100	100	1 742
Immobilisations financières (III)	1 742	100	100	1 742
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 047 270	1 150 059	117 147	2 080 182

Annexe 1

Annexe 2

3

4

5

6

Annexe 7

Annexe 8

9

10

11

12

Annexe 13

Annexe 14

15

16

17

18

Annexe 19

Annexe 20

21

22

23

24

Annexe 25

Annexe 26

27

28

29

30

Annexe 31

Annexe 32

33

34

35

36

Annexe 37

Annexe 38

39

40

41

42

Annexe 43

Annexe 44

45

46

47

48

Annexe 49

Annexe 50

51

52

53

54

Annexe 55

Annexe 56

57

58

59

60

Annexe 61

Annexe 62

63

64

65

66

Annexe 67

Annexe 68

69

70

71

72

Annexe 73

Annexe 74

75

76

77

78

Annexe 79

Annexe 80

81

82

83

84

Annexe 85

Annexe 86

87

88

89

90

Annexe 91

Annexe 92

93

94

95

96

Annexe 97

Annexe 98

99

100

101

102

Annexe 103

Annexe 104

105

106

107

108

Annexe 109

Annexe 110

111

112

113

114

Annexe 115

Annexe 116

117

118

119

120

Annexe 121

Annexe 122

123

124

125

126

Annexe 127

Annexe 128

129

130

131

132

Annexe 133

Annexe 134

135

136

137

138

Annexe 139

Annexe 140

141

142

143

144

Annexe 145

Annexe 146

147

148

149

150

Annexe 151

Annexe 152

153

154

155

156

Annexe 157

Annexe 158

159

160

161

162

Les mouvements des amortissements :

En euros	Durée d'utilisation	Mode d'amt.	Montant en début d'exercice 2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice 2025
Frais d'établissement	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain	10 à 20 ans	linéaire	0	0	0	0
Constructions	15 à 50 ans	linéaire	341 758	30 654	0	372 411
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 10 ans	linéaire	8 072	339	0	8 411
Autres immobilisations corporelles:		linéaire	89 165	26 770	24 257	91 678
Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	linéaire	4 853	273	0	5 127
Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire	30 797	22 885	22 393	31 289
Matériel de bureau et informatique	3 ans	linéaire	37 224	3 469	1 864	38 829
Mobilier	5 à 10 ans	linéaire	16 291	142	0	16 433
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	0	0	438 995	57 763	24 257	472 501
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	438 995	57 763	24 257	472 501

L'état des stocks au 31/12/2025 :

Néant



2025		2024		2023		2022		2021	
Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1.1	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.1.4	1.1.5	1.1.6	1.1.7	1.1.8	1.1.9
1.2	1.2.1	1.2.2	1.2.3	1.2.4	1.2.5	1.2.6	1.2.7	1.2.8	1.2.9
1.3	1.3.1	1.3.2	1.3.3	1.3.4	1.3.5	1.3.6	1.3.7	1.3.8	1.3.9
1.4	1.4.1	1.4.2	1.4.3	1.4.4	1.4.5	1.4.6	1.4.7	1.4.8	1.4.9
1.5	1.5.1	1.5.2	1.5.3	1.5.4	1.5.5	1.5.6	1.5.7	1.5.8	1.5.9
1.6	1.6.1	1.6.2	1.6.3	1.6.4	1.6.5	1.6.6	1.6.7	1.6.8	1.6.9
1.7	1.7.1	1.7.2	1.7.3	1.7.4	1.7.5	1.7.6	1.7.7	1.7.8	1.7.9
1.8	1.8.1	1.8.2	1.8.3	1.8.4	1.8.5	1.8.6	1.8.7	1.8.8	1.8.9
1.9	1.9.1	1.9.2	1.9.3	1.9.4	1.9.5	1.9.6	1.9.7	1.9.8	1.9.9
1.10	1.10.1	1.10.2	1.10.3	1.10.4	1.10.5	1.10.6	1.10.7	1.10.8	1.10.9
1.11	1.11.1	1.11.2	1.11.3	1.11.4	1.11.5	1.11.6	1.11.7	1.11.8	1.11.9
1.12	1.12.1	1.12.2	1.12.3	1.12.4	1.12.5	1.12.6	1.12.7	1.12.8	1.12.9
1.13	1.13.1	1.13.2	1.13.3	1.13.4	1.13.5	1.13.6	1.13.7	1.13.8	1.13.9
1.14	1.14.1	1.14.2	1.14.3	1.14.4	1.14.5	1.14.6	1.14.7	1.14.8	1.14.9
1.15	1.15.1	1.15.2	1.15.3	1.15.4	1.15.5	1.15.6	1.15.7	1.15.8	1.15.9
1.16	1.16.1	1.16.2	1.16.3	1.16.4	1.16.5	1.16.6	1.16.7	1.16.8	1.16.9
1.17	1.17.1	1.17.2	1.17.3	1.17.4	1.17.5	1.17.6	1.17.7	1.17.8	1.17.9
1.18	1.18.1	1.18.2	1.18.3	1.18.4	1.18.5	1.18.6	1.18.7	1.18.8	1.18.9
1.19	1.19.1	1.19.2	1.19.3	1.19.4	1.19.5	1.19.6	1.19.7	1.19.8	1.19.9
1.20	1.20.1	1.20.2	1.20.3	1.20.4	1.20.5	1.20.6	1.20.7	1.20.8	1.20.9
1.21	1.21.1	1.21.2	1.21.3	1.21.4	1.21.5	1.21.6	1.21.7	1.21.8	1.21.9
1.22	1.22.1	1.22.2	1.22.3	1.22.4	1.22.5	1.22.6	1.22.7	1.22.8	1.22.9
1.23	1.23.1	1.23.2	1.23.3	1.23.4	1.23.5	1.23.6	1.23.7	1.23.8	1.23.9
1.24	1.24.1	1.24.2	1.24.3	1.24.4	1.24.5	1.24.6	1.24.7	1.24.8	1.24.9
1.25	1.25.1	1.25.2	1.25.3	1.25.4	1.25.5	1.25.6	1.25.7	1.25.8	1.25.9
1.26	1.26.1	1.26.2	1.26.3	1.26.4	1.26.5	1.26.6	1.26.7	1.26.8	1.26.9
1.27	1.27.1	1.27.2	1.27.3	1.27.4	1.27.5	1.27.6	1.27.7	1.27.8	1.27.9
1.28	1.28.1	1.28.2	1.28.3	1.28.4	1.28.5	1.28.6	1.28.7	1.28.8	1.28.9
1.29	1.29.1	1.29.2	1.29.3	1.29.4	1.29.5	1.29.6	1.29.7	1.29.8	1.29.9
1.30	1.30.1	1.30.2	1.30.3	1.30.4	1.30.5	1.30.6	1.30.7	1.30.8	1.30.9
1.31	1.31.1	1.31.2	1.31.3	1.31.4	1.31.5	1.31.6	1.31.7	1.31.8	1.31.9
1.32	1.32.1	1.32.2	1.32.3	1.32.4	1.32.5	1.32.6	1.32.7	1.32.8	1.32.9
1.33	1.33.1	1.33.2	1.33.3	1.33.4	1.33.5	1.33.6	1.33.7	1.33.8	1.33.9
1.34	1.34.1	1.34.2	1.34.3	1.34.4	1.34.5	1.34.6	1.34.7	1.34.8	1.34.9
1.35	1.35.1	1.35.2	1.35.3	1.35.4	1.35.5	1.35.6	1.35.7	1.35.8	1.35.9
1.36	1.36.1	1.36.2	1.36.3	1.36.4	1.36.5	1.36.6	1.36.7	1.36.8	1.36.9
1.37	1.37.1	1.37.2	1.37.3	1.37.4	1.37.5	1.37.6	1.37.7	1.37.8	1.37.9
1.38	1.38.1	1.38.2	1.38.3	1.38.4	1.38.5	1.38.6	1.38.7	1.38.8	1.38.9
1.39	1.39.1	1.39.2	1.39.3	1.39.4	1.39.5	1.39.6	1.39.7	1.39.8	1.39.9
1.40	1.40.1	1.40.2	1.40.3	1.40.4	1.40.5	1.40.6	1.40.7	1.40.8	1.40.9
1.41	1.41.1	1.41.2	1.41.3	1.41.4	1.41.5	1.41.6	1.41.7	1.41.8	1.41.9
1.42	1.42.1	1.42.2	1.42.3	1.42.4	1.42.5	1.42.6	1.42.7	1.42.8	1.42.9
1.43	1.43.1	1.43.2	1.43.3	1.43.4	1.43.5	1.43.6	1.43.7	1.43.8	1.43.9
1.44	1.44.1	1.44.2	1.44.3	1.44.4	1.44.5	1.44.6	1.44.7	1.44.8	1.44.9
1.45	1.45.1	1.45.2	1.45.3	1.45.4	1.45.5	1.45.6	1.45.7	1.45.8	1.45.9
1.46	1.46.1	1.46.2	1.46.3	1.46.4	1.46.5	1.46.6	1.46.7	1.46.8	1.46.9
1.47	1.47.1	1.47.2	1.47.3	1.47.4	1.47.5	1.47.6	1.47.7	1.47.8	1.47.9
1.48	1.48.1	1.48.2	1.48.3	1.48.4	1.48.5	1.48.6	1.48.7	1.48.8	1.48.9
1.49	1.49.1	1.49.2	1.49.3	1.49.4	1.49.5	1.49.6	1.49.7	1.49.8	1.49.9
1.50	1.50.1	1.50.2	1.50.3	1.50.4	1.50.5	1.50.6	1.50.7	1.50.8	1.50.9
1.51	1.51.1	1.51.2	1.51.3	1.51.4	1.51.5	1.51.6	1.51.7	1.51.8	1.51.9
1.52	1.52.1	1.52.2	1.52.3	1.52.4	1.52.5	1.52.6	1.52.7	1.52.8	1.52.9
1.53	1.53.1	1.53.2	1.53.3	1.53.4	1.53.5	1.53.6	1.53.7	1.53.8	1.53.9
1.54	1.54.1	1.54.2	1.54.3	1.54.4	1.54.5	1.54.6	1.54.7	1.54.8	1.54.9
1.55	1.55.1	1.55.2	1.55.3	1.55.4	1.55.5	1.55.6	1.55.7	1.55.8	1.55.9
1.56	1.56.1	1.56.2	1.56.3	1.56.4	1.56.5	1.56.6	1.56.7	1.56.8	1.56.9
1.57	1.57.1	1.57.2	1.57.3	1.57.4	1.57.5	1.57.6	1.57.7	1.57.8	1.57.9
1.58	1.58.1	1.58.2	1.58.3	1.58.4	1.58.5	1.58.6	1.58.7	1.58.8	1.58.9
1.59	1.59.1	1.59.2	1.59.3	1.59.4	1.59.5	1.59.6	1.59.7	1.59.8	1.59.9
1.60	1.60.1	1.60.2	1.60.3	1.60.4	1.60.5	1.60.6	1.60.7	1.60.8	1.60.9
1.61	1.61.1	1.61.2	1.61.3	1.61.4	1.61.5	1.61.6	1.61.7	1.61.8	1.61.9
1.62	1.62.1	1.62.2	1.62.3	1.62.4	1.62.5	1.62.6	1.62.7	1.62.8	1.62.9
1.63	1.63.1	1.63.2	1.63.3	1.63.4	1.63.5	1.63.6	1.63.7	1.63.8	1.63.9
1.64	1.64.1	1.64.2	1.64.3	1.64.4	1.64.5	1.64.6	1.64.7	1.64.8	1.64.9
1.65	1.65.1	1.65.2	1.65.3	1.65.4	1.65.5	1.65.6	1.65.7	1.65.8	1.65.9
1.66	1.66.1	1.66.2	1.66.3	1.66.4	1.66.5	1.66.6	1.66.7	1.66.8	1.66.9
1.67	1.67.1	1.67.2	1.67.3	1.67.4	1.67.5	1.67.6	1.67.7	1.67.8	1.67.9
1.68	1.68.1	1.68.2	1.68.3	1.68.4	1.68.5	1.68.6	1.68.7	1.68.8	1.68.9
1.69	1.69.1	1.69.2	1.69.3	1.69.4	1.69.5	1.69.6	1.69.7	1.69.8	1.69.9
1.70	1.70.1	1.70.2	1.70.3	1.70.4	1.70.5	1.70.6	1.70.7	1.70.8	1.70.9
1.71	1.71.1	1.71.2	1.71.3	1.71.4	1.71.5	1.71.6	1.71.7	1.71.8	1.71.9
1.72	1.72.1	1.72.2	1.72.3	1.72.4	1.72.5	1.72.6	1.72.7	1.72.8	1.72.9
1.73	1.73.1	1.73.2	1.73.3	1.73.4	1.73.5	1.73.6	1.73.7	1.73.8	1.73.9
1.74	1.74.1	1.74.2	1.74.3	1.74.4	1.74.5	1.74.6	1.74.7	1.74.8	1.74.9
1.75	1.75.1	1.75.2	1.75.3	1.75.4	1.75.5	1.75.6	1.75.7	1.75.8	1.75.9
1.76	1.76.1	1.76.2	1.76.3	1.76.4	1.76.5	1.76.6	1.76.7	1.76.8	1.76.9
1.77	1.77.1	1.77.2	1.77.3	1.77.4	1.77.5	1.77.6	1.77.7	1.77.8	1.77.9
1.78	1.78.1	1.78.2	1.78.3	1.78.4	1.78.5	1.78.6	1.78.7	1.78.8	1.78.9
1.79	1.79.1	1.79.2	1.79.3	1.79.4	1.79.5	1.79.6	1.79.7	1.79.8	1.79.9
1.80	1.80.1	1.80.2	1.80.3	1.80.4	1.80.5	1.80.6	1.80.7	1.80.8	1.80.9
1.81	1.81.1	1.81.2	1.81.3	1.81.4	1.81.5	1.81.6	1.81.7	1.81.8	1.81.9
1.82	1.82.1	1.82.2	1.82.3	1.82.4	1.82.5	1.82.6	1.82.7	1.82.8	1.82.9
1.83	1.83.1	1.83.2	1.83.3	1.83.4	1.83.5	1.83.6	1.83.7	1.83.8	1.83.9
1.84	1.84.1	1.84.2	1.84.3	1.84.4	1.84.5	1.84.6	1.84.7	1.84.8	1.84.9
1.85	1.85.1	1.85.2	1.85.3	1.85.4	1.85.5	1.85.6	1.85.7	1.85.8	1.85.9
1.86	1.86.1	1.86.2	1.86.3	1.86.4	1.86.5	1.86.6	1.86.7	1.86.8	1.86.9
1.87	1.87.1	1.87.2	1.87.3	1.87.4	1.87.5	1.87.6	1.87.7	1.87.8	1.87.9
1.88	1.88.1	1.88.2	1.88.3	1.88.4	1.88.5	1.88.6	1.88.7	1.88.8	1.88.9
1.89	1.89.1	1.89.2	1.89.3	1.89.4	1.89.5	1.89.6	1.89.7	1.89.8	1.89.9
1.90	1.90.1	1.90.2	1.90.3	1.90.4	1.90.5	1.90.6	1.90.7	1.90.8	1.90.9
1.91	1.91.1	1.91.2	1.91.3	1.91.4	1.91.5	1.91.6	1.91.7	1.91.8	1.91.9
1.92	1.92.1	1.92.2	1.92.3	1.92.4	1.92.5	1.92.6	1.92.7	1.92.8	1.92.9
1.93	1.93.1	1.93.2	1.93.3	1.93.4	1.93.5	1.93.6	1.93.7	1.93.8	1.93.9
1.94	1.94.1	1.94.2	1.94.3	1.94.4	1.94.5	1.94.6	1.94.7	1.94.8	1.94.9
1.95	1.95.1	1.95.2	1.95.3	1.95.4	1.95.5	1.95.6	1.95.7	1.95.8	1.95.9
1.96	1.96.1	1.96.2	1.96.3	1.96.4	1.96.5	1.96.6	1.96.7	1.96.8	1.96.9
1.97	1.97.1	1.97.2	1.97.3	1.97.4	1.97.5	1.97.6	1.97.7	1.97.8	1.97.9
1.98	1.98.1	1.98.2	1.98.3						

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

En euros	Année 2025
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	1 076 818
Participations	0
Autres titres immobilisés	1 742
Prêts	0
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Créances clients et comptes rattachés	44 072
Autres créances:	330 408
<i>Personnel</i>	27
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	839
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	104 750
<i>Autres</i>	213 826
Créances reçues par legs ou donations	0
Charges constatées d'avance	10 741
TOTAL	1 452 815

En euros	Montant fin d'exercice	Montant fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	1 076 818	1 076 818
Participations	0	0
Autres titres	1 742	1 742
Prêts	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0
Créances clients et comptes rattachés	44 072	44 072
Autres créances	330 408	330 408
Créances reçues par legs ou donations	0	0
Charges constatées d'avance	10 741	10 741
TOTAL	1 452 815	1 452 815

Etat des variations des dépréciations :

Néant

Les produits à recevoir :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Avances et acomptes versés sur commande	0
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	105 589
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	839
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	104 750
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	8 890
TOTAL	114 478

Les mouvements de trésorerie :

En euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	1 847 557	2 180 273
<i>Placements divers</i>	1 608 126	1 931 497
<i>OPCVM</i>	12 124	12 490
Fonds National de Solidarité	227 308	236 287
Comptes courants	118 586	173 030
Caisses	11 155	19 054
TOTAL	1 977 298	2 372 357

Le détail des charges constatées d'avance :

En €uros	Année 2025
Exploitation courante	10 741
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	10 741

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Provisions pour risques	57 017	0	0	57 017
Provisions pour charges	0	0	0	0
TOTAL	57 017	0	0	57 017

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

En euros	Montants au 31/12/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	0
<i>Emprunts</i>	0
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0
<i>Dettes financières</i>	0
Emprunts auprès des structures SPF	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 143
Dettes fiscales et sociales:	52 589
<i>Personnel</i>	21 656
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	29 057
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	1 876
Dettes sur immobilisations	0
Autres dettes	73 851
Produits constatés d'avance	0
TOTAL	257 584

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Néant

Le détail des charges à payer :

En euros	Montants au 31/12/2025
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	13 622
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	30 527
<i>Personnel</i>	21 656
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	8 871
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	0
Créditeurs divers	0
TOTAL	44 149

Le détail des produits constatés d'avance :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Exploitation courante	0
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	0

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
En €uros	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	126 267	0	0	0	0	-28 486	0	97 781
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de réévaluation	0			0	0	0	0	0
Réserves	121 080	0	0	0	0	0	0	121 080
Report à nouveau	882 437	424 581	0	28 486	0	0	0	1 335 504
Excédent ou déficit de l'exercice	424 581	-424 581	0	708 103	0	0	0	708 103
Situation nette	1 554 365	0	0	736 589	0	-28 486	0	2 262 468
Dotations consomptibles								
Subventions d'investissement	135 028			504 750		-18 175		621 603
Provisions réglementées								
TOTAL	1 689 392	0	0	1 241 339	0	-46 661	0	2 884 070

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	372 650	168 161	77 254	457 118
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	144 413	92 383	54 484	188 752
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	520 188	2 637	2 107	520 719
TOTAL	1 037 252	263 182	133 845	1 166 589

5.2.3 Détail des Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Solidarité Monde	205 687,87	137 400,00	27 009,02	316 078,85
Culture	7 559,60	20,26	60,55	7 519,31
Subvention hygiène CPAM (96)	7 414,53	43 539,00	7 414,53	43 539,00
Fonds d'entraide	1 500,00	1 600,00		3 100,00
Vacances	41 746,47	8 520,82	41 746,47	8 520,82
Sports et loisirs	22 006,44	7 567,00		29 573,44
Précarité étudiante (LC)	100,00	3 500,00		3 600,00
Alimentaire	151 812,19	44 183,64	47 008,66	148 987,17
Subvention alim saine 2024 (95)	10 000,00			10 000,00
Legs ass-vie pour investissement	489 775,01			489 775,01
Crise sanitaire COVID-19	59 807,37			59 807,37
Mieux Manger Pour Tous (RF)	-	3 440,79		3 440,79
Fondation CM Enfants 2025 (RG)		705,76		705,76
Urgence guerre Ukraine 02-2022	92,92		0,92	92,00
Urgence Afghanistan	100,00		100,00	-
Urgence Maroc	143,09		143,09	-
Arménie	-	4 600,00		4 600,00
Fonds urgence tt pays (UGTTOP)	3 170,80	2 100,00	2 766,00	2 504,80
Urgence Palestine (OA)	563,20		563,20	-
Urgence Espagne (OC)	6 964,70	276,00	6 964,70	276,00
Urgence Mayotte (OD)	28 739,92	5 728,30		34 468,22
Liban - Toutes urgences (UGSLIB)	67,40		67,40	-
				-
				-
TOTAL	1 037 251,51	263 181,57	133 844,54	1 166 588,54

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et "subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En €uros	Exercice 2025	Exercice 2024
Vente de biens et services	101 220	72 191
Concours publics et subventions d'exploitations	220 940	234 088
Dons manuels	358 792	359 462
Mécénats	23 700	48 161
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	991 118	746 171
Reprises sur provision et transferts de charges	0	112 745
Utilisations des fonds dédiés	133 845	252 526
Participations des destinataires de la solidarité	72 392	58 489
Produits d'initiatives	330 738	194 369
Autres produits	3 609	955
TOTAL	2 236 353	2 079 157

Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

Néant

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En €uros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	504 750
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	15 000
Subventions départementales	96 000
Subventions communales	25 590
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	63 375
Subventions Publiques Diverses	2 800
Subventions emplois aidés	0
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0
TOTAL	707 515

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

(VERSION SYNTHETIQUE [1])

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Gabon	7 608,00€
Japon	680,00€
Luxembourg	500,00€
Pays-bas	100,00€
Suisse	300,00€

[1] La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de la Fédération Départementale.)

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 7.

Répartition des effectifs par catégorie :

	-
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	4,92
Cadres et ingénieurs	1,00
Total	5,92

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2025 est inhérent à un (des) événement(s) majeur(s) et inhabituel(s).
Néant

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges dont la nature ou la survenance ne relève pas de l'activité courante de l'entité.

Il est précisé que les produits et charges comptabilisés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice se répartissent notamment entre les catégories suivantes :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;

les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

Produits	
Charges	
Produit net	
Charges nettes	

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	17107
Couchages d'occasion	0	331
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	2674
Vaisselle d'occasion	0	1848
Education	0	1178
Santé	0	428
Jouets d'occasion	0	3007
Loisirs	0	14
Heures d'instances	1122 Heures	

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 26,73 € pour 2025.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2025, le volume horaire a été évalué à 1122 heures.

CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	263 411	317 161	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	15 651	19 656	- Dons manuels	358 792	359 462
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	11 219	9 087	- Mécénat	23 700	48 161
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	31 586	36 499	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	171 212	0
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	38 679	8 490			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	111 321	0			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	81 306	306			
TOTAL DES EMPLOIS	553 173	391 198	TOTAL DES RESSOURCES	553 704	407 623
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 637	28 038	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 107	11 613
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	555 811	419 236	TOTAL	555 811	419 236
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	2 293	1 923	- Bénévolat	1 142	663 778
	228	964		173	
- Réalisées à l'étranger	70 363	70 654	- Prestations en nature	29 359	45 488
			- Dons en nature	1 426	1 424
				274	708
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	137 570	80 387			
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	96 644	58 969			
TOTAL	2 597 806	2 133 974	TOTAL	2 597 806	2 133 974

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2025	2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	520 188	503 764
(-) Utilisation	2 107	11 613
(+) Report	2 637	28 038
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	520 719	520 188

CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	358 792	358 792	359 462	359 462
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	23 700	23 700	48 161	48 161
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	171 212	171 212	0	0
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	132 500		124 600	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	687 406		621 571	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	586 736		494 771	
3-SUBVENTIONS	220 940		254 755	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	94 751	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	133 845	2 107	252 526	11 613
TOTAL	2 315 130	555 811	2 250 596	419 236
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	938 695	263 411	969 829	317 161
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	55 774	15 651	60 106	19 656
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	21 155	11 219	29 054	9 087
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	59 557	31 586	116 700	36 499
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	38 679	38 679	34 594	8 490
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	119 125	111 321	131 240	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	110 859	81 306	121 649	306
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	57 017	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	263 182	2 637	305 827	28 038
TOTAL	1 607 027	555 811	1 826 016	419 236
EXCEDENT OU DEFICIT	708 103	0	424 581	0

	2025		2024	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 142 173	1 142 173	663 778	663 778
- Prestations en nature	29 359	29 359	45 488	45 488
- Dons en nature	1 426 274	1 426 274	1 424 708	1 424 708
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	85 701		91 327	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	18 010		31 040	
- Dons en nature	646 330		532 457	
TOTAL	3 347 847	2 597 806	2 788 798	2 133 974
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	2 848 272	2 293 228	2 384 899	1 923 964
- Réalisées à l'étranger	115 411	70 363	135 884	70 654
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	225 645	137 570	154 604	80 387
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	158 518	96 644	113 412	58 969
TOTAL	3 347 847	2 597 806	2 788 798	2 133 974

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2025 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2024. Pour le détail des sommes utilisées en 2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1. Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de 0 € sur 2025 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 de la fédération s'élève ainsi à 0 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.